

République Française  
Département du CHER

**SIRVAA – SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE DU RU, DE LA VAUVISE,  
DE L'AUBOIS ET DE LEURS AFFLUENTS  
8 rue de l'Eglise 18140 PRECY**

**Compte rendu de séance du Comité Syndical**

**Séance du 19 Octobre 2022**

L'an 2022 et le 19 Octobre à 18 heures 30 minutes, le Comité Syndical du SIRVAA, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Douma, Place du Champs de Foire à SANCOINS, sous la présidence de GARNIER Jean Michel, Président,

**Date de la convocation** : 14/10/2022

**Date d'affichage** : 14/10/2022

**Présents** : GARNIER Jean-Michel, Président, GIOT Jean-Yves, GUIBLIN Pierre, ITTE Christian, JARRET Jeannine, LACOUDRE Guy, LAMOUREUX Jean-Claude, MAURICE Nicolas, MOUTON Sylvie,

**Suppléant(s)** : JARRET Jeannine (de GILBERT Roland),

**Excusé(s) ayant donné procuration** : COLAS Jean-Marc à LACOUDRE Guy, FAURE Nelly à MAURICE Nicolas, PAULAT Sophie à LEGER Patrick, PRON Bénédicte à GARNIER Jean-Michel,

**Excusé(s)** : DE CHOULOT Etienne, FARGEAU Christophe, FLEURIER François, FROT Patricia, LIANO Jacques, LORRE Odile,

**Absent(s)** : BAILLY Florence, BEATRIX Olivier, BLANCHET Sébastien, BREYER Yves, BUTOUR François, CADIOT Patricia, CHAPELIER Bruno, COMBETTE Olivier, DEMUEZ Rémi, DESNOUES Philippe, FOUCHER Delphine, GILBERT Roland, LAURENT Serge, LAVAUULT Pierre, LEGER Patrick, LEGERET Isabelle, MARIX Marie-France, MATTELLINI Gabrielle, MAUPASTE Philippe, PINSON Éric, RODRIGUES Arlindo, ROGER Etienne,

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 41
- Présents : 9

**A été nommé(e) secrétaire** : JARRET Jeannine

---

**COMITE SYNDICAL FAISANT SUITE AU PREMIER QUI S'EST DEROULE LE 13 OCTOBRE 2022  
N'AYANT PAS ATTEINT LE QUORUM**

Le précédent PV est adopté à l'unanimité.

## 1. REPRISE D'E. PIERRE-CHUPIN

Il a été convenu, lors d'une rencontre avec les élus, que la reprise s'établira ainsi suivant des horaires et temps de travail précis définis sur l'Attestation de Reprise du Travail en Mi-temps Thérapeutique signée par les parties :

- semaines paires : mercredi et jeudi au bureau - jeudi télétravail
- semaines impaires : mardi et mercredi au Bureau - vendredi télétravail

## 2. REMPLACEMENT D'A. GAUVIN

A. Gauvin ayant donné sa démission, son départ est prévu le 31/10/2022 mais avec l'apurement de ses congés, elle quittera le Syndicat le 24/10/2022.

Un appel à candidature a été déposé entre le 13/09 et le 17/10/2022 pour une embauche, dans le meilleur des cas, au 02 novembre 2022.

16 candidats ont répondu / 5 retenus. RV prévus semaine prochaine en visio et présentiel.

## 3. ELECTION D'UN MEMBRE AU SEIN DU BUREAU DU SYNDICAT Délibération 2022\_SIRVAA\_15

EXPOSE : Le Bureau du Syndicat est composé :

- du Président et des Vice-Présidents comme membres de droit
- de 12 délégués élus

Le Président précise que, suite à l'élection de Mr G. Lacoudre en tant que 1er Vice-Président en remplacement de la 1ère Vice-Présidente, Mme P. Marq démissionne de ses fonctions par délibération 2022\_SIRVAA\_09 en séance du 16/06/2022, il y a lieu de réélire un nouveau membre au sein du Bureau.

Le Président énonce les faits et appelle d'éventuelles candidatures en séance.

Mr Ch. Itte se propose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-7 et les articles L 2122-7-1 ;

Considérant que le ou les vice-présidents et membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Nombre de bulletins : 13

À déduire (*bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante*) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– Mr. Ch. Itte 13 voix (treize voix)

- Mr Ch. Itte, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Membre du Bureau du SIRVAA.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

#### 4. LIGNES DIRECTRICE DE GESTION

L'élaboration des Lignes Directrices de Gestion (obligatoires et devant respecter les dispositions du Décret n°2019-1265 du 29/11/2019) permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles doivent définir les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois et les mesures favorisant l'évolution professionnelle des agents et leur accès à des responsabilités.

La saisine de ce dossier a été déposée au CDG 18 à BOURGES le 07/10/2022 (date limite) pour un passage en Comité Technique le 07/11/2022.

Après avis du CT, l'organe délibérant devra statuer sur ce sujet.

#### 5. FIXATION DU TAUX DE PROMOTION

Délibération 2022\_SIRVAA\_16

Le Président informe l'assemblée des dispositions de l'article L 522-27 du Code Général de la Fonction Publique et concernant les règles d'avancement des fonctionnaires territoriaux :

Pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement. Ce taux, dit "ratio promus - promouvables", est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité social territorial. Il peut varier entre 0 et 100 %.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

1 - D'adopter les ratios suivants :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO (%)	OBSERVATIONS
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	100 %	-

2 - D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires.

3 - D'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

**6. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE**

**Délibération 2022\_SIRVAA\_17**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2022,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical

**DECIDE**

Article 1 : d'ouvrir un crédit de trésorerie de :

100 000, 00 Euros.

Durée 12 mois

Facturation mensuelle des intérêts

Marge 0, 92 %

Commission d'engagement 0, 25 % l'an

Frais de dossier 100, 00 €

Article 2 : d'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec l'Etablissement bancaires suivant :

- CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE

Article 3 : d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 : Le Président et le Centre de Gestion Comptable seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## 7. PLAN DE FINANCEMENT - AIDE FINANCIERE A LA CREATION D'UN SITE INTERNET - FONDS TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES Délibération 2022\_SIRVAA\_18

Mr le Président indique qu'au titre du Fonds "Transformation Numérique des Territoires" dédié aux Collectivités Territoriales 2021, le SIRVAA a choisi de présenter une demande de subvention pour la création d'un site internet.

Il informe l'assemblée que la Collectivité a sollicité les Services de l'Etat à hauteur de 100 % du coût des travaux, soit un montant de 3 025, 00 €, sur un montant des dépenses s'élevant à 3 025, 00 €.

MONTANT DE LA DEPENSE	3 025, 00 €
APPORT DU SYNDICAT	0 €
AIDE DE L'ETAT	3 025, 00 € soit 100 %

Le Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé de Mr le Président et en avoir délibéré au vu du plan présenté ci-dessus, à l'unanimité :

SOLLICITE une subvention au taux de 100 % auprès des Services de l'Etat, dans le cadre du Plan France Relance et au titre du Fonds Transformation Numérique des Territoires, pour la création d'un site internet,

AUTORISE Mr le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

## 8. POINT TRAVAUX RU-VAUVISE

Les travaux prévus cette année sont bien avancés :

A - Chaume Blanche à GARIGNY : autorisation DDT.

rédaction des conventions des propriétaires en cours.  
subvention à demander au moyen de ces mêmes documents ;  
ensuite, commencement des travaux.  
l'Entreprise CTM de MORNAY-BERRY est la seule à avoir répondu  
(montant prohibitifs car en fonction de la version, il faut compter  
environ 6 000 à 7 000 €).

Pour mémoire, la subvention s'élève à 4 000 €...

B - Liseron à PRECY : clôture, plantations, passage à gué.

marché de travaux publié ; une entreprise s'est déplacée.  
commission d'appel d'offres convoquée le 24/10.  
travaux prévus en novembre ; fin en 2023.

C - Planche Godard à SAINT-BOUIZE reporté en 2023, voir 2024.

Réunion jeudi matin avec la D.D.T., la cellule ASTER, la Mairie et le SIRVAA.  
Carottages en cours ; palplanches sur 10 m de profondeur + analyses de sol.

D - Moulin de CHALIVOY : arguments à retravailler.

## 9. POINT ETUDE DIAGNOSTIC AUBOIS

Diagnosics reçus (manque celui des ouvrages complexes).

Bureau d'Etudes : Phase 3 un peu en avance malgré le retard pris précédemment.

Cotech vers le 28/10.

Copil à la suite, courant novembre.

## 10. COMMUNICATION/LOGO/SITE INTERNET

- A - Communication : Plaquette (*projection*).  
Quantité (2 500/3500) distribuée en CDC et communes.
- B – Site internet : en cours. Formation à prévoir.
- C - Logo : retenu (*projection*).

## 11. QUESTIONS DIVERSES

Notre Conseillère aux Décideurs Locaux n'est plus disponible pour engager une étude prospective (départ définitif en retraite début décembre 2022).  
Il faudra voir avec son remplaçant.

Invitation signature du Contrat Territorial prévue le 25 novembre 2022 à 15 h 00 à PRECY.  
Seront conviés l'AGENCE DE L'EAU, le DEPARTEMENT 18, la REGION, Maires, Présidents de C.D.C.,  
Délégués ainsi que les personnes et structures associées.

---

L'ordre du jour ayant été épuisé, M. GARNIER lève la séance du comité syndical du 19 octobre 2022 à 19 h 30.

Lu et approuvé

Le Président du Syndicat  
M. GARNIER Jean-Michel

Syndicat Intercommunaire du Ru,  
**S.I.R.V.A.A.**  
de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affiliés